

Suivi et évaluation dans le Cadre intégré renforcé: notes d'orientation

Établi pour le Conseil intérimaire du Cadre intégré renforcé, le
Secrétariat exécutif, le gestionnaire du Fonds d'affectation
spéciale et les partenaires du CIR

par

Murray G. Smith
Ticon Development Consulting

Le Ministère norvégien des affaires étrangères est vivement remercié pour sa contribution financière, mais l'analyse est indépendante. Les vues exprimées sont celles de l'auteur et s'adressent au Conseil, au Secrétariat exécutif et aux partenaires du CIR. Le projet s'appuie sur des consultations avec les partenaires du Cadre intégré renforcé (CIR).

9 février 2009

Sigles et abréviations

ALC	Assistance liée au commerce
ANMO	Arrangements nationaux de mise en œuvre
APD	Aide publique au développement
ATLC	Assistance technique liée au commerce
CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CDN	Comité directeur national
CI	Cadre intégré
CIR	Cadre intégré renforcé
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EDIC	Étude diagnostique sur l'intégration du commerce
FD	Facilitateur des donateurs
FMI	Fonds monétaire international
GFAS	Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMO	Organismes de mise en œuvre
PC	Point de coordination
PEMO	Principales entités de mise en œuvre
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SE	Secrétariat exécutif
UNMO	Unité nationale de mise en œuvre
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

TABLE DES MATIÈRES

1.	Projet de cadre logique au niveau du programme.....	4
2.	Projet de cadre logique au niveau du pays	13
3.	Modèle de cadre logique pour les projets de la Catégorie 1.....	17
4.	Modèle de cadre logique pour les projets de la Catégorie II.....	18
5.	Liste récapitulative pour les projets pré-EDIC de la Catégorie 1	19
6.	Liste récapitulative pour les EDIC et les mises à jour des EDIC	21
7.	Note d'orientation concernant le mandat pour les travaux relatifs à l'état des lieux et/ou à utiliser pour établir le mandat de la personne chargée à plein temps du suivi et de l'évaluation	23
8.	Note d'orientation concernant le mandat pour le suivi externe.....	24
9.	Notes d'orientation concernant le mandat pour l'évaluation à mi-parcours.....	25
10.	Notes d'orientation concernant le mandat pour l'évaluation finale	28

1. Projet de cadre logique au niveau du programme

Ce projet de cadre doit être validé par les partenaires du CIR et par rapport à l'état des lieux pour s'assurer que les indicateurs sont spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps (SMART).

<i>Cadre logique au niveau du programme du CIR (Aperçu de la logique)</i>			But du CIR Soutenir l'intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales et renforcer les capacités des PMA de formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement nationales dans lesquelles le commerce a été intégré	Finalité générale: Appuyer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.
Activités <i>(au niveau du projet uniquement)</i>	Produits <i>(au niveau du projet uniquement)</i>	Produits du programme à court terme <i>(les résultats au niveau du projet, du pays et du programme convergent à ce niveau)</i>	Réalisations à moyen terme (but) <i>(au niveau du programme/du pays – au niveau du pays, tous les PMA seront censés œuvrer à l'obtention des résultats escomptés (autrement dit les résultats seront les mêmes, mais les moyens utilisés pour les obtenir varieront))</i>	Réalisations à long terme (finalité)
<p>Les activités de la Catégorie 1 seront différentes pour chaque pays mais devraient soutenir le renforcement des capacités et de l'appropriation au niveau national en mettant l'accent en particulier sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> le développement des capacités humaines dans le cadre des arrangements nationaux de mise en œuvre (ANMO) du CI la fourniture d'un soutien opérationnel aux ANMO, notamment par le financement de certaines dépenses courantes locales et de certains équipements 	<p><i>Ne peuvent être évalués au niveau du programme</i></p> <p><i>Variéront pour chaque projet</i></p>	<p>1. Projets fructueux de la Catégorie 1 lancés/mis en œuvre/menés à bien dans les pays participants qui permettent d'obtenir un ou plusieurs des résultats escomptés suivants au niveau du pays/du programme. (Ce tableau reprend les résultats escomptés au niveau du programme, mais chaque cadre logique national devrait comporter ces éléments. Par ailleurs, chaque cadre logique pour le projet comprendra un ou plusieurs de ces résultats escomptés parmi les réalisations escomptées à moyen terme.)</p> <p>1.1 Des ANMO représentatifs doivent être établis à un niveau suffisamment élevé (ministères clés, secteur privé, société civile, partenaires de développement).</p> <p>1.2 Les ANMO doivent assurer la capacité et les compétences nécessaires pour assumer les rôles et responsabilités définis dans le CIR, notamment jouer un rôle proactif dans l'intégration du commerce aux niveaux national, sectoriel et institutionnel.</p>	<p>a. La capacité des PMA de formuler et mettre en œuvre des politiques liées au commerce et des stratégies de développement doit être renforcée</p> <p>b. Les PMA doivent intégrer de manière effective des politiques et stratégies commerciales dans leurs plans et stratégies de développement nationaux</p> <p>c. Les PMA doivent montrer qu'ils ont obtenu les résultats escomptés indiqués dans leurs EDIC/plan d'action/cadre national</p> <p>d. La prestation d'Aide pour le commerce doit être coordonnée conformément aux besoins des PMA recensés et classés par ordre de priorité</p>	<p>I. Intégration des PMA dans le système commercial mondial</p> <p>II. Réduction de la pauvreté et mise en place d'un développement durable par les PMA grâce au commerce</p>

<ul style="list-style-type: none"> la préparation et/ou la mise à jour de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du PMA concerné la facilitation et le soutien des activités en faveur de l'intégration du commerce <p>Conformément aux Lignes directrices pour les projets de la Catégorie 1, les projets doivent être formulés pour une durée maximale de trois ans. Chaque projet devrait être conçu de façon à garantir la durabilité des résultats.</p>		<p>1.3 Les ANMO doivent permettre une bonne compréhension et une bonne appropriation des principales possibilités et difficultés qui se présentent en matière de commerce dans le pays qu'ils concernent, notamment une bonne compréhension du lien avec le développement.</p> <p>1.4 Les ANMO doivent avoir clairement défini les priorités en matière de commerce/de développement et classé par ordre de priorité les activités nécessaires.</p> <p>1.5 Les ANMO doivent assurer l'adhésion à l'EDIC, y compris au plan d'action, d'autres institutions publiques, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes du CI.</p> <p>1.6 Les ANMO doivent pouvoir faciliter le renforcement de la collaboration et des consultations au niveau national sur les questions relatives au commerce et au développement (coordination entre les ministères et entre les donateurs).</p> <p>3. La communauté des donateurs dans les PMA doit montrer qu'elle suit une approche coordonnée du commerce axée sur les priorités identifiées dans la matrice d'action et veiller à ce que la coordination en matière de commerce soit alignée sur les autres efforts de coordination portant sur des questions plus vastes de développement économique et de croissance menés dans le pays.</p> <p>4. Mobilisation de ressources additionnelles pour soutenir les initiatives dans le cadre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA classées par ordre de priorité dans l'EDIC/le plan d'action.</p>		
<p>Les activités de la Catégorie 2 assurent un financement relais pour le lancement des activités liées aux projets et identifiées dans l'EDIC, ou sa mise à jour, et dans sa matrice d'action, telles que les petits projets prioritaires, les activités liées à l'élaboration de projets, les études de faisabilité et les projets d'amorçage. Les projets de la Catégorie 2 devraient si possible: a) mobiliser des ressources additionnelles; et b) contribuer à la cohérence globale des interventions en matière d'ATLC.</p>	<p><i>Ne peuvent être évalués au niveau du programme</i></p> <p><i>Varieront pour chaque projet</i></p>	<p>2. Projets fructueux de la Catégorie 2 lancés/mis en œuvre/menés à bien dans les pays participants. Ces projets devraient contribuer à la réalisation des priorités recensées dans l'EDIC/le plan d'action et à l'obtention des résultats escomptés indiqués dans les cadres logiques nationaux.</p> <p>2.1 Élaboration de propositions de projets crédibles/réalisables pour contribuer à la réalisation des priorités recensées dans l'EDIC/le plan d'action du PMA concerné.</p> <p>2.2 Progrès avérés dans l'obtention des résultats spécifiques escomptés en matière de commerce et de développement indiqués dans l'EDIC/le plan d'action/le cadre logique de chaque pays.</p>		

Les activités visant à promouvoir la cohérence globale seront soutenues par le travail du FD qui veillera à l'établissement de mécanismes de coordination entre les donateurs et entre le gouvernement et les donateurs.	3. La communauté des donateurs dans les PMA doit montrer qu'elle suit une approche coordonnée du commerce axée sur les priorités identifiées dans la matrice d'action et veiller à ce que la coordination en matière de commerce soit alignée sur les autres efforts de coordination portant sur des questions plus vastes de développement économique et de croissance menés dans le pays.		
	4. Mobilisation de ressources additionnelles pour soutenir les initiatives dans le cadre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA classées par ordre de priorité dans l'EDIC/le plan d'action.		

Cadre logique

	Indicateur	Source	Responsable/ Fréquence	Méthode de présentation des données	Risque/ Hypothèse
FINALITÉ					
I. Intégration des PMA dans le système commercial mondial	<ul style="list-style-type: none"> Divers indicateurs des performances des PMA en ce qui concerne le commerce des marchandises et des services, l'environnement économique, la facilitation des échanges, etc. 	Sources de données existantes (à savoir données annuelles tirées des rapports du FMI, du CCI, de l'OMC, du PNUD; questionnaire de l'OCDE sur l'Aide pour le commerce ...)	Évaluateur indépendant. Au bout de cinq ans (peut-être également à mi-parcours)	Dans le cadre des évaluations indépendantes établies pour le Conseil	
II. Réduction de la pauvreté et mise en place d'un développement durable par les PMA grâce au commerce	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de la pauvreté, y compris indice numérique de pauvreté, écart de pauvreté, indice de développement humain, etc. 	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	
BUT					
Soutenir l'intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales et renforcer les capacités des PMA de formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement nationales dans lesquelles le commerce a été intégré	Voir décomposition ci-après				

<p>a. Renforcement de la capacité des PMA de formuler et mettre en œuvre des politiques liées au commerce et des stratégies de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % des PMA démontrant une capacité accrue de promouvoir des réformes commerciales et l'intégration du commerce (niveau de référence/niveau actuel) • % des PMA dans lesquels les activités/fonctions définies dans les ANMO sont durables et se poursuivent une fois les projets de la Catégorie 1 menés à bien • % des PMA estimant que leur capacité s'est accrue (pas du tout, légèrement, considérablement) • Nombre de parties prenantes estimant que la capacité des PMA s'est accrue (FD, SE, UNOPS, certaines administrations publiques) (pas du tout, modérément, considérablement) 	<p>- Rapports du CIR (rapports semestriels du GFAS, rapports des POMO sur les projets, rapports semestriels de l'UNMO sur les progrès accomplis dans le pays, rapports annuels du SE, rapports annuels du FD)</p> <p>- Enquête auprès des PMA participants et visites dans les pays échantillonnés</p>	<p>Évaluateur indépendant. À mi-parcours et à la fin du programme</p>	<p>Dans le cadre des évaluations indépendantes établies pour le Conseil</p>	
<p>b. Intégration effective par les PMA de politiques et stratégies commerciales dans leurs plans et stratégies de développement nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % des plans de développement nationaux/DSRP qui reprennent les priorités commerciales recensées dans les EDIC (niveau de référence/niveau actuel) • Perception du degré d'intégration des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux (satisfaisant, moyen, faible) (niveau de référence/niveau actuel) • % et nombre des pays participants dans lesquels (aucune, quelques ou de nombreuses) autre(s) stratégie(s) sectorielle(s) du gouvernement font référence à l'EDIC ou aux recommandations figurant dans la matrice d'action (par exemple politique macro-économique, budgétaire ou sociale, condition féminine, jeunesse, etc.) • % des parties prenantes (société civile, secteur privé, autres administrations publiques) estimant que l'EDIC reflète de manière satisfaisante les besoins de leur pays 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
<p>c. Obtention par les PMA des résultats escomptés indiqués dans leur EDIC/plan d'action/cadre national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % des PMA ayant dépassé, ayant obtenu ou n'ayant pas obtenu les résultats collectifs escomptés indiqués dans leur cadre national 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	

<p>d. Coordination de la prestation d'Aide pour le commerce conformément aux besoins des PMA recensés et classés par ordre de priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Montant en \$ et % de l'ATLC mobilisée dans le cadre du processus d'intégration du commerce/de l'EDIC, ventilée selon les catégories suivantes: politique et réglementation commerciales, développement du commerce, infrastructure liée au commerce, renforcement de la capacité de production, ajustement lié au commerce (niveau de référence/niveau actuel) • % des PMA estimant que l'assistance fournie par les donateurs est mieux coordonnée et répond aux priorités qu'ils ont recensées et, d'une façon générale, à leurs besoins (pas du tout, dans une certaine mesure, totalement) 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
PRODUITS					
<p>1. Projets fructueux de la Catégorie 1 lancés/mis en œuvre/menés à bien dans les pays participants qui permettent d'obtenir un ou plusieurs des résultats escomptés suivants au niveau du programme:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et % des propositions de la Catégorie 1 élaborées, présentées, approuvées, menées à bien • Nombre et % des projets de la Catégorie 1 ayant atteint, ayant franchi ou n'ayant pas atteint les grandes étapes qu'ils définissent • Nombre et % des projets de la Catégorie 1 ayant eu en totalité ou en partie ou n'ayant pas eu les résultats escomptés <p>Toutes les données communiquées seront ventilées par projets approuvés selon les catégories suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établissement des ANMO (produit à court terme 1.1 au niveau du programme) ➤ Renforcement des capacités dans le cadre des ANMO (produit à court terme 1.2) ➤ Établissement d'EDIC/de mises à jour des EDIC et de plans d'action de qualité (produits à court terme 1.3 et 1.4) ➤ Facilitation d'une meilleure coordination pour les questions commerciales dans les PMA et adhésion à l'EDIC/au plan d'action (produits à court terme 1.5 et 1.6) 	<p>- Rapports sur les projets de la Catégorie 1 établis par le principal organisme de mise en œuvre (c'est-à-dire généralement l'UNMO)</p>	<p>GFAS Semestrielle</p>	<p>Partie du rapport semestriel au SE/ Conseil (note: le rapport du GFAS sera censé indiquer dans quelle mesure les projets de la Catégorie 1 en cours/menés à bien ont les résultats escomptés correspondant aux produits à court terme 1.1 à 1.6)</p>	

<p>1.1 Des CDN représentatifs doivent être établis à un niveau suffisamment élevé (ministères clés, secteur privé, société civile, partenaires de développement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CDN établis et opérationnels • Nombre de comités directeurs nationaux établis incluant une représentation (importante, modérée, faible ou inexistante) d'autres administrations publiques clés, de la société civile, du secteur privé • Nombre de CDN dont tous les membres participent activement au processus du CIR (forte, modérée, faible) 	<p>- Rapports semestriels du GFAS (ou données directement tirées des rapports sur les projets de la Catégorie 1 établis par le principal organisme de mise en œuvre)</p> <p>- Rapport annuel de l'UNMO au SE sur l'ensemble des progrès accomplis dans le pays (par rapport au cadre logique national)</p> <p>- Évaluation du SE</p>	<p>SE Annuelle</p>	<p>Partie du rapport annuel au Conseil/ Comité directeur du Cadre intégré</p>	
<p>1.2 Les ANMO doivent assurer la capacité et les compétences nécessaires pour assumer les rôles et responsabilités définis dans le CIR, notamment jouer un rôle proactif dans l'intégration du commerce aux niveaux national, sectoriel et institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ANMO établis • Nombre d'ANMO assurant la capacité et les compétences nécessaires pour assumer les rôles et responsabilités définis dans le CIR • % des ANMO dans le cadre desquels les tâches prévues par le CIR ont été achevées dans les délais impartis 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
<p>1.3 Les ANMO doivent permettre une bonne compréhension et une bonne appropriation des principales possibilités et difficultés qui se présentent en matière de commerce dans le pays qu'ils concernent, notamment une bonne compréhension du lien avec le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PMA participants dont l'EDIC ou sa mise à jour a été validée • Nombre d'EDIC faisant clairement apparaître les liens avec le développement et la réduction de la pauvreté • Nombre d'ANMO selon lesquels l'EDIC reflète de manière satisfaisante les besoins du pays concerné • Nombre d'ANMO dénotant une appropriation (importante, modérée, faible) de l'EDIC 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	

<p>1.4 Les ANMO doivent avoir clairement défini les priorités en matière de commerce/de développement et classé par ordre de priorité les activités nécessaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ANMO établissant clairement des priorités sur la base de l'EDIC/de sa mise à jour • Nombre d'ANMO dénotant une appropriation (importante, modérée, faible) de la matrice d'action et du processus associé d'établissement de priorités • Nombre de PMA disposant d'un cadre logique national et d'un cadre de résultats clairs élaborés et activement mis en œuvre/gérés par les ANMO au niveau national 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
<p>1.5 Les ANMO doivent assurer l'adhésion à l'EDIC, y compris au plan d'action, d'autres institutions publiques, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes du CI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et étendue des consultations et des activités de collaboration avec d'autres ministères et parties prenantes concernées au sujet de l'EDIC (par exemple ministères du commerce, de l'agriculture, de la femme, Chambre de commerce, secteur privé, société civile) • Rang des représentants d'autres administrations publiques clés aux CDN et aux autres réunions interministérielles importantes (% de ministres, hauts fonctionnaires, fonctionnaires) • Nombre de ministères ne s'occupant pas du commerce et d'autres parties prenantes (autre les ANMO) qui approuvent l'EDIC élaborée • Nombre d'autres stratégies sectorielles ayant un rapport direct avec l'EDIC • Nombre de priorités recensées dans l'EDIC reprises dans les plans de développement nationaux ou les DSRP 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
<p>1.6 Les ANMO doivent pouvoir faciliter le renforcement de la collaboration et des consultations au niveau national sur les questions relatives au commerce et au développement (coordination entre les ministères et entre les donateurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et étendue des consultations et des activités de collaboration avec d'autres ministères et parties prenantes concernées au sujet des questions relatives au commerce et au développement dans le cadre du processus d'intégration du commerce (par exemple ministères du commerce, de l'agriculture, de la femme, Chambre de commerce, secteur privé, société civile) • Rang des représentants d'autres administrations publiques clés aux CDN et aux autres réunions interministérielles importantes (% de ministres, hauts fonctionnaires, fonctionnaires) 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	

<p>2. Projets fructueux de la Catégorie 2 lancés/ mis en œuvre/menés à bien dans les pays participants. Ces projets doivent contribuer à la réalisation des priorités recensées et à l'obtention des résultats escomptés indiqués dans les cadres logiques nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions de la Catégorie 2 élaborées, présentées, approuvées, menées à bien • Nombre de projets de la Catégorie 2 ayant atteint, ayant franchi ou n'ayant pas atteint les grandes étapes qu'ils définissent • % des projets de la Catégorie 2 ayant eu en totalité ou en partie ou n'ayant pas eu les résultats escomptés <p>Toutes les données communiquées sur les projets de la Catégorie 2 seront ventilées par projets approuvés selon les catégories suivantes: a) politique commerciale; b) développement du commerce; c) infrastructure liée au commerce; d) renforcement de la capacité de production; e) ajustement lié au commerce</p>	<p>- Rapports sur les projets de la Catégorie 2 établis par le principal organisme de mise en œuvre (et examinés par l'UNMO)</p> <p>- Note: Outre ces indicateurs, le rapport du GFAS sera censé comporter une description des résultats obtenus par projet</p>	<p>GFAS Semestrielle</p>	<p>Partie du rapport semestriel au SE/Conseil</p>	
<p>2.1 Élaboration de propositions de projets crédibles/réalisables pour contribuer à la réalisation des priorités recensées dans l'EDIC/le plan d'action du PMA concerné</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions de projets crédibles élaborées dans le cadre de projets de la Catégorie 2 (en % du nombre total des projets de la Catégorie 2 axés sur l'élaboration de projets) • Nombre de propositions de projets crédibles élaborées et financées (en % du nombre total des projets de la Catégorie 2 axés sur l'élaboration de projets) 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
<p>2.2 Progrès avérés dans l'obtention des résultats spécifiques escomptés en matière de commerce et de développement indiqués dans l'EDIC/le plan d'action/le cadre logique de chaque pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PMA participants n'ayant réalisé aucun progrès ou ayant réalisé quelques progrès ou des progrès importants dans l'obtention des résultats spécifiques escomptés indiqués dans leurs EDIC/plan d'action/cadre logique national 	<p>- Rapport semestriel du GFAS</p> <p>- Rapport annuel de l'UNMO au SE sur les progrès accomplis dans le pays</p> <p>- Évaluation du SE</p>	<p>SE Annuelle</p>	<p>Partie du rapport annuel au Conseil/ Comité directeur du Cadre intégré</p>	
<p>3. La communauté des donateurs dans les PMA doit montrer qu'elle suit une approche coordonnée du commerce axée sur les priorités identifiées dans la matrice d'action et veiller à ce que la coordination en matière de commerce soit alignée sur les autres efforts de coordination portant sur des questions plus vastes de développement économique et de croissance menés dans le pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % de l'Aide pour le commerce dans les PMA répondant aux priorités identifiées dans l'EDIC/le plan d'action 	<p>- Rapport annuel du FD au SE sur les activités des donateurs dans le pays</p> <p>- Rapport annuel de l'UNMO au SE sur les progrès accomplis dans le pays</p> <p>- SNPC de l'OCDE</p>	<p>SE Annuelle</p>		<p>Partie du rapport annuel au Conseil/ Comité directeur du Cadre intégré</p>

<p>4. Mobilisation de ressources additionnelles pour soutenir les initiatives visant à favoriser le développement par le commerce au profit des PMA qui sont indiquées et classées par ordre de priorité dans l'EDIC/le plan d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> Montant total des fonds mobilisés directement à la suite d'activités relatives à des projets de la Catégorie 2 (grâce à l'élaboration de propositions de projets dans le cadre d'un projet de la Catégorie 2) 	<p>- Rapport annuel de l'UNMO au SE sur les progrès accomplis dans le pays</p>	<p>SE Annuelle</p>	<p>Annuelle</p>	<p>Partie du rapport annuel au Conseil/ Comité directeur du Cadre intégré</p>
---	---	--	------------------------	-----------------	---

2. Projet de cadre logique au niveau du pays

Ce projet de cadre doit être validé par les partenaires du CIR et par rapport à l'état des lieux pour s'assurer que les indicateurs sont spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (SMART).

PROJET de cadre logique au niveau du pays					
	Indicateur	Source	Responsable/ Fréquence	Méthode de présentation des données	Risque/ Hypothèse
FINALITÉ					
I. Intégration des PMA dans le système commercial mondial	<ul style="list-style-type: none"> Divers indicateurs des performances des PMA en ce qui concerne le commerce des marchandises et des services, l'environnement économique, la facilitation des échanges, etc. 	Sources de données existantes (à savoir données annuelles tirées des rapports du FMI, du CCI, de l'OMC, du PNUD; questionnaire de l'OCDE sur l'Aide pour le commerce ...)	Évaluateur indépendant. Au bout de cinq ans (peut-être également à mi-parcours)	Dans le cadre des évaluations indépendantes établies pour le Conseil	
II. Réduction de la pauvreté et mise en place d'un développement durable dans les PMA grâce au commerce	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de la pauvreté, y compris l'indice numérique de pauvreté, l'écart de pauvreté, l'indice de développement humain, etc. 	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	
BUT					
Soutenir l'intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales et renforcer les capacités des PMA de formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement nationales dans lesquelles le commerce a été intégré	Voir la décomposition ci-après				

<p>a. Renforcement de la capacité des PMA de formuler et mettre en œuvre des politiques liées au commerce et des stratégies de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % des PMA démontrant une capacité accrue de promouvoir des réformes commerciales et l'intégration du commerce (niveau de référence/niveau actuel) • % des PMA dans lesquels les activités/fonctions définies dans les ANMO sont durables et se poursuivent une fois les projets de la Catégorie 1 menés à bien • % des PMA estimant que leur capacité s'est accrue (pas du tout, légèrement, considérablement) • Nombre de parties prenantes estimant que la capacité des PMA s'est accrue (FD, SE, UNOPS, certaines administrations publiques) (pas du tout, modérément, considérablement) 	<p>- Rapports du CIR (rapports semestriels du GFAS, rapports des POMO sur les projets, rapports semestriels de l'UNMO sur les progrès accomplis dans le pays, rapports annuels du SE, rapports annuels du FD)</p> <p>- Enquête auprès des PMA participants et visites dans les pays échantillonnés</p>	<p>Évaluateur indépendant. À mi-parcours et à la fin du programme</p>	<p>Dans le cadre des évaluations indépendantes établies pour le Conseil</p>	
<p>b. Intégration effective par les PMA de politiques et stratégies commerciales dans leurs plans et stratégies de développement nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % des plans de développement nationaux/DSRP qui reprennent les priorités commerciales recensées dans l'EDIC (niveau de référence/niveau actuel) • Perception du degré d'intégration des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux (satisfaisant, moyen, faible) (niveau de référence/niveau actuel) • % et nombre des pays participants dans lesquels (aucune, quelques, ou de nombreuses) autre(s) stratégie(s) sectorielles du gouvernement font référence à l'EDIC ou aux recommandations figurant dans la matrice d'action (par exemple politique macro-économique, budgétaire, sociale, condition féminine, jeunesse, etc.) • % des parties prenantes (société civile, secteur privé, autres administrations publiques), estimant que l'EDIC reflète de manière satisfaisante les besoins de leur pays 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	
<p>c. Obtention par les PMA des résultats escomptés indiqués dans leur EDIC/plan d'action/cadre national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % des PMA ayant dépassé, ayant obtenu ou n'ayant pas obtenu les résultats collectifs escomptés indiqués dans leur cadre national 	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	

<p>d. Coordination de la prestation d'Aide pour le commerce conformément aux besoins des PMA recensés et classés par ordre de priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Montant en \$ et % de l'ATLC mobilisée dans le cadre du processus d'intégration du commerce/de l'EDIC, ventilées selon les catégories suivantes: politique et réglementation commerciales, développement du commerce, infrastructure liée au commerce, renforcement de la capacité de production et ajustement lié au commerce (niveau de référence/niveau actuel) • % des PMA estimant que l'assistance fournie par les donateurs est mieux coordonnée et répond aux priorités qu'ils ont recensées et, d'une façon générale, à leurs besoins (pas du tout, dans une certaine mesure, totalement) 	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	
PRODUITS					
<p>1. Projets fructueux de la Catégorie 1 lancés/mis en œuvre/menés à bien dans les pays participants qui permettent d'obtenir un ou plusieurs des résultats escomptés suivants au niveau du programme:</p>	<p>Certains indicateurs (à définir) à reprendre des produits du cadre au niveau du programme et à adapter au contexte national. Il sera par ailleurs demandé aux pays de désigner leurs propres indicateurs spécifiques, en collaboration avec le Secrétariat exécutif, si nécessaire.</p>				
<p>1.1 Des comités directeurs nationaux représentatifs doivent être établis à un niveau suffisamment élevé (ministères clés, secteur privé, société civile, partenaires de développement)</p>					
<p>1.2 Les ANMO doivent assurer la capacité et les compétences nécessaires pour assumer les rôles et les responsabilités définis dans le CIR, notamment jouer un rôle proactif dans l'intégration du commerce aux niveaux national, sectoriel et institutionnel</p>					
<p>1.3 Les ANMO doivent permettre une bonne compréhension et une bonne appropriation des principales possibilités et difficultés qui se présentent en matière de commerce dans le pays qu'ils concernent, notamment une bonne compréhension du lien avec le développement</p>					
<p>1.4 Les ANMO doivent avoir clairement défini les priorités en matière de commerce/de développement et classé par ordre de priorité les activités nécessaires</p>					

1.5 Les ANMO doivent assurer l'adhésion à l'EDIC, y compris au plan d'action d'autres institutions publiques, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes du CI					
1.6 Les ANMO doivent pouvoir faciliter le renforcement de la collaboration et des consultations au niveau national sur les questions relatives au commerce et au développement (coordination entre les ministères et entre les donateurs)					
2. Projets fructueux de la Catégorie 2 lancés/mis en œuvre/menés à bien dans les pays participants. Ces projets doivent contribuer à la réalisation des priorités recensées et à l'obtention des résultats escomptés indiqués dans les cadres logiques nationaux.					
2.1 Élaboration de propositions de projets crédibles/réalisables pour contribuer à la réalisation des priorités recensées dans l'EDIC/le plan d'action du PMA concerné					
2.2 Progrès avérés dans l'obtention des résultats spécifiques escomptés en matière de commerce et de développement indiqués dans l'EDIC/le plan d'action/le cadre logique de chaque pays					
3. La communauté des donateurs dans les PMA doit montrer qu'elle suit une approche coordonnée du commerce, axée sur les priorités identifiées dans la matrice d'action et veiller à ce que la coordination en matière de commerce soit alignée sur les autres efforts de coordination portant sur des questions plus vastes de développement économique et de croissance menés dans le pays					
4. Mobilisation de ressources additionnelles pour soutenir les initiatives visant à favoriser le développement par le commerce au profit des PMA qui sont indiquées et classées par ordre de priorité dans l'EDIC/le plan d'action					

3. Modèle de cadre logique pour les projets de la Catégorie 1

PROJET de modèle de cadre logique pour les projets de la Catégorie 1					
Des éléments communs et des liens avec les cadres au niveau du pays et au niveau du programme seront établis lors de la phase de mise en œuvre des travaux de suivi et d'évaluation du CIR.					
	Indicateur	Source	Responsable/ Fréquence	Méthode de présentation des données	Risque/ Hypothèse
FINALITÉ					
Appuyer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.					
BUT					
Doit être lié au but au niveau du pays et au niveau du programme.	Doit être lié aux indicateurs relatifs au but au niveau du pays et au niveau du programme.				
PRODUITS					
Doivent être liés aux produits au niveau du pays et au niveau du programme.	Doivent être liés aux indicateurs de produits au niveau du pays et au niveau du programme.				

4. Modèle de cadre logique pour les projets de la Catégorie II

Des éléments communs et des liens avec les cadres au niveau du pays et au niveau du programme seront établis lors de la phase de mise en œuvre des travaux de suivi et d'évaluation du CIR.

PROJET de modèle de cadre logique pour les projets de la Catégorie II					
	Indicateur	Source	Responsable/ Fréquence	Méthode de présentation des données	Risque/ Hypothèse
FINALITÉ					
Appuyer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.					
BUT					
Doit être lié au but au niveau du pays et au niveau du programme.					
PRODUITS					
Doivent être liés aux produits au niveau du pays et au niveau du programme.					

5. Liste récapitulative pour les projets pré-EDIC de la Catégorie 1¹

Les projets pré-EDIC de la Catégorie 1 n'auront pas de cadre logique, mais devront satisfaire aux critères suivants:

- Le projet devra sensibiliser le PC, les (futurs) Membres du CDN, les autres institutions et représentants clés du gouvernement, du secteur privé et de la société civile aux questions suivantes:
 - liens entre le commerce et le développement/la réduction de la pauvreté;
 - finalité, but et objectifs du programme du CI;
 - élaboration d'une stratégie et de plans pour parvenir aux objectifs visés par le CI dans le pays;
 - processus du CI;
 - outils du CI conçus pour faciliter la réalisation des objectifs propres au pays.

- Il devra sensibiliser le PC, les (futurs) Membres du CDN, les autres institutions et représentants clés du gouvernement, du secteur privé et de la société civile ainsi que la communauté des donateurs aux rôles respectifs:
 - du PC
 - de l'UNMO
 - du CDN
 - du FD
 - du SE
 - du GFAS
 - du Conseil du CI

et avoir pour résultat la sélection du PC, du CDN et du FD (s'ils ne sont pas déjà en place). L'UNMO peut également être établi au cours de cette phase (ou de la phase suivante qui est celle des projets de l'ANMO).

- Il visera surtout à sensibiliser le PC, les (futurs) Membres du CDN, les autres institutions et représentants clés du gouvernement, du secteur privé et de la société civile ainsi que la communauté des donateurs au rôle de l'EDIC et à la manière d'assurer au mieux l'appropriation complète par le pays du processus de l'EDIC et sa pleine participation à ce processus.

- Il *pourra* accorder une place particulière à la sensibilisation/formation du PC, de l'UNMO, du CDN et/ou du FD pour la promotion, la direction, la gestion, l'exécution et le suivi des objectifs du CI tout au long du processus.

¹ Fournie par le Secrétariat exécutif.

- Il *pourra* assurer la formation ou la dotation en matériel initiales du PC, de l'UNMO et/ou du CDN et/ou rémunérer les services du PC ou de l'UNMO ou des consultants, selon que de besoin, pour mettre sur pied les opérations du CI.
- Tout le travail de sensibilisation dans le cadre du projet peut se faire par divers moyens, notamment des ateliers nationaux et régionaux, une formation dans le pays et à l'extérieur, des missions de sensibilisation dans d'autres pays bénéficiaires du CI et à Genève, l'élaboration de documents et outils "papier" et électroniques de sensibilisation, etc.

6. Liste récapitulative pour les EDIC et les mises à jour des EDIC²

Les EDIC et mises à jour des EDIC dans le cadre de la Catégorie 1 n'auront pas de cadre logique, mais devront satisfaire aux critères ci-après.

Le projet de liste récapitulative ci-après reprend certaines des pratiques qui ont été considérées comme bonnes en matière d'EDIC. Pour compléter et valider cette liste, il conviendrait de l'examiner avec les pays bénéficiaires et les organismes chefs de file des EDIC (PNUD, Banque mondiale).

Les différents éléments de la liste visent à :

- assurer un degré élevé d'appropriation de l'EDIC par les parties prenantes du pays,
- éviter les études diagnostiques qui feraient double emploi,
- assurer un diagnostic de haute qualité,
- faire en sorte que le diagnostic constitue une base solide pour la mise en œuvre du CI.

La liste récapitulative qui suit n'est pas exhaustive:

- Examen du champ d'application de l'EDIC avec les parties prenantes (réunion du CDN, atelier) au cours de la mission préalable.
- Identification des experts gouvernementaux pour tous les secteurs/thèmes couverts par l'EDIC.
- Inclusion dans l'équipe chargée de l'EDIC du personnel du bureau local de l'organisation chef de file de l'EDIC.
- Identification de l'équipe de consultants nationaux au cours de la mission préalable.
- Examen du document conceptuel (face à face, par vidéoconférence, audioconférence ou voie électronique) avec les parties prenantes (PC, CDN).
- Présentation et examen du mandat de l'équipe chargée de l'EDIC avec le PC, les experts gouvernementaux et le CDN.
- Tenue d'une réunion de lancement (ou d'une réunion pour chaque secteur/thème) au début de la principale mission d'information afin de déterminer qui l'équipe chargée de l'EDIC rencontrera et quels renseignements elle rassemblera.
- Tenue d'une réunion de synthèse (ou d'une réunion pour chaque secteur/thème) à la fin de la principale mission pour discuter/valider certaines des constatations préliminaires de l'équipe chargée de l'EDIC.
- Présentation et examen des projets de chapitres incluant des actions prioritaires avec le PC, les experts gouvernementaux et le CDN (face à face – dans un "atelier préalable", par vidéoconférence, audioconférence ou voie électronique).
- Présentation d'observations écrites par les équipes gouvernementales avec l'aide de l'équipe locale chargée de l'EDIC.

² Fournie par le Secrétariat exécutif.

- Pour l'atelier de validation, identification à l'avance des présidents des séances en petits groupes, qui seront pleinement informés de leur rôle.
- Élaboration par l'équipe chargée de l'EDIC et validation par les experts gouvernementaux et les partenaires de développement d'une liste d'études pertinentes (récemment) achevées ou prévues (ayant une vaste portée).
- Le chef de l'équipe chargé de l'EDIC doit avoir une expérience pertinente en matière d'études diagnostiques sur le commerce et une connaissance du CI et avoir déjà participé à des dialogues comparables avec des parties prenantes multiples dans des PMA.
- Les membres de l'équipe chargée de l'EDIC doivent être des experts confirmés dans leur domaine.
- L'EDIC doit être élaborée en temps voulu (selon le calendrier établi dans le document conceptuel).
- La qualité analytique de l'EDIC doit être satisfaisante aux yeux du client ainsi que de tous les examinateurs internes et externes.
- Le mandat de l'équipe chargée de l'EDIC doit faire état de la mise en œuvre de la matrice d'action et du CI.
- D'autres diagnostics couvrant des secteurs/thèmes n'entrant pas dans le champ d'application de l'EDIC doivent être mentionnés dans celle-ci et pris en compte dans le projet de matrice d'action.

7. Note d'orientation concernant le mandat pour les travaux relatifs à l'état des lieux et/ou à utiliser pour établir le mandat de la personne chargée à plein temps du suivi et de l'évaluation

L'objectif de l'état des lieux est de valider et rendre opérationnel le Cadre d'évaluation des performances et les cadres logiques sous-jacents, d'affiner les indicateurs et les sources de données pour l'évaluation des performances en matière de mise en œuvre et de la progression vers les résultats, et d'établir les niveaux de référence des indicateurs.

L'équipe de consultants élaborera un ensemble de données de référence, affinera les indicateurs du cadre logique au niveau du programme (en ajoutant, le cas échéant, des indicateurs intermédiaires) et élaborera une série correspondante de points de repère pour faciliter le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la progression vers les résultats. Les données de référence, les indicateurs et les points de repère devraient être intégrés dans le système de collecte des données et de suivi. Les indicateurs et les points de repère seront réexaminés une fois au cours de la mise en œuvre du projet, après l'examen à mi-parcours. Les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, déterminés avec les partenaires de la mise en œuvre du CIR, réalistes et limités dans le temps (SMART).

Création du système de collecte des données/de suivi. Le consultant définira les spécifications du système de collecte des données/de suivi, lequel soit sera fondé sur les bases de données existantes du SE, du GFAS et de l'UNMO et utilisera les données disponibles auprès des partenaires de développement, soit devra être élaboré exclusivement aux fins du suivi du programme. Cela impliquera l'élaboration d'un mécanisme simple mais efficace pour la collecte de renseignements et de données sur l'expérience acquise au cours de l'exécution du programme afin de faciliter le suivi et l'évaluation du fonctionnement. Le consultant/l'équipe élaborera aussi des outils de collecte des données. Le système permettra l'évaluation du projet sur le plan des résultats et des effets et fournira ainsi des renseignements pour la préparation de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale.

Une fois l'état des lieux établi, un système de suivi bien conçu permettra au SE, au GFAS et au consultant/à l'équipe de déterminer les coûts/avantages du programme de suivi et l'efficacité de la mise en œuvre du programme. La conception du système et le développement/l'adaptation des logiciels existants permettront au SE et au GFAS de compiler des données sur les activités dans le cadre des projets, les produits, les réalisations et les effets potentiels du CIR sur les bénéficiaires finals du programme.

Lors de l'établissement de l'état des lieux seront élaborés des outils et des modèles pour faciliter le processus de suivi de la mise en œuvre et de la progression vers les résultats. Outre élaborer des lignes directrices et des outils, le consultant dispensera une formation et des activités de renforcement des capacités à l'UNMO et aux autres partenaires du CIR.

Résultats escomptés:

1. Révision des cadres logiques et du Cadre d'évaluation des performances pour les pays pilotes et au niveau du programme;
2. Lignes directrices et outils pour la sélection des indicateurs et sources de données et la révision du Cadre d'évaluation des performances;
3. Évaluation de la contribution potentielle du CIR au commerce et au développement en général;
4. Outils pour le renforcement des capacités par les partenaires du CIR en soutien du processus de suivi et d'évaluation; et
5. Formation des partenaires du CIR en matière de suivi et d'évaluation

8. Note d'orientation concernant le mandat pour le suivi externe

Le suivi externe sera effectué annuellement et comprendra un examen au niveau central de tous les descriptifs de projets et rapports établis par les UNMO, les PEMO, le GFAS, les OMO et le SE. Ce suivi inclura une analyse du portefeuille de projets, y compris l'emploi des ressources, les activités, la fourniture de produits et les réalisations obtenues. En outre, le suivi annuel comprendra une enquête par voie électronique et/ou téléphonique auprès des PC et des OMO/PEMO. Un bref questionnaire sera établi pour identifier les principales questions liées aux performances en matière de mise en œuvre et donner un aperçu des résultats tant attendus qu'inattendus.

Pour ce qui est des efforts requis, six semaines de travail seront nécessaires pour tous les volets du suivi:

- examen de tous les descriptifs et rapports sur les projets et le programme;
- conception, gestion et analyse de la brève enquête électronique et/ou téléphonique auprès des PC/ANMO/PEMO/OMO. Il faudra s'efforcer d'obtenir une réponse raisonnable à l'enquête;
- analyse du portefeuille de projets et des activités du programme;
- élaboration d'un rapport analysant aux niveaux des projets, des pays et du programme les principales questions opérationnelles susceptibles d'entraver la progression vers les résultats.

Le suivi s'attachera à identifier les difficultés opérationnelles susceptibles d'entraver la mise en œuvre effective du CIR et à mesurer la progression vers les résultats.

Résultat escompté:

Le consultant établira à l'intention du Conseil du CIR un rapport qui passera en revue la mise en œuvre du CIR, évaluera les performances des partenaires du CIR en matière de mise en œuvre, formulera des observations sur le Cadre d'évaluation des performances et identifiera tous risques ou questions opérationnels susceptibles d'entraver l'obtention des résultats escomptés.

9. Notes d'orientation concernant le mandat pour l'évaluation à mi-parcours

Pour préparer et effectuer l'évaluation du projet à mi-parcours, un consultant sera engagé à l'issue d'un appel d'offres international, supervisé par le Groupe de travail du suivi et de l'évaluation relevant du Conseil.

Finalité et objectifs:

La finalité de l'évaluation est de déterminer si le CIR est susceptible d'atteindre ses buts et objectifs.

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants:

1. évaluer les performances en matière de la mise en œuvre;
2. déterminer dans quelle mesure ont été atteints, à la date de l'évaluation, les résultats définis dans les cadres logiques aux niveaux du programme, des pays et des projets et évaluer la probabilité qu'ils soient atteints à l'achèvement du projet;
3. identifier les forces et faiblesses institutionnelles du CIR;
4. recenser les différentes options pour l'amélioration du programme, celles-ci pouvant inclure notamment une modification des activités, des responsabilités des partenaires du CIR, du calendrier d'activités et des allocations budgétaires;
5. évaluer le Cadre d'évaluation des performances et recommander des améliorations; et
6. évaluer la structure de gestion et de gouvernance du CIR.

Règles, normes et critères d'évaluation

L'évaluation sera régie par les normes de qualité en matière d'évaluation du CAD, ainsi que par les règles et normes du Groupe d'évaluation des Nations Unies. L'évaluation sera indépendante et respectera les normes éthiques en matière de conflit d'intérêts, de confidentialité et de transparence. Elle se fondera sur les critères du CAD/OCDE: pertinence, efficacité, efficience, réalisations et impacts probables, et durabilité. En outre, l'évaluation s'appuiera pour évaluer la gouvernance sur les normes en la matière.

Gouvernance et organisation de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours sera entreprise au plus tard 18 mois après le début des activités du CIR et s'achèvera à mi-parcours de l'exécution (30 mois après le début des activités de projet).

Elle sera effectuée sous la supervision générale du Groupe de travail du suivi et de l'évaluation relevant du Conseil, composé d'un nombre limité de pays donateurs (à déterminer). Le Groupe de travail nommera son président. Concrètement, il communiquera au fournisseur de services des observations écrites sur tous les résultats escomptés afin de faciliter et d'améliorer la conformité de l'évaluation avec le mandat et la méthodologie convenus. Ces observations porteront sur tout écart par rapport aux prescriptions du mandat, ainsi que sur les questions de méthodologie et toutes questions factuelles ou inexactitudes concernant les activités du CIR. Le Groupe de travail veillera à ce que l'évaluation soit effectuée de manière transparente et à ce que le SE, le GFAS et tous les partenaires du CIR aient la possibilité de formuler des observations sur les rapports relatifs aux questions factuelles. Le Groupe de travail ne pourra cependant pas modifier les constatations et recommandations résultant de l'évaluation.

Méthodologie

Le consultant devra inclure dans sa proposition une méthodologie détaillée couvrant les points mentionnés ci-après. Il devra utiliser divers instruments et techniques d'évaluation adaptés au mandat du CIR, à la logique de l'intervention et à la structure de gouvernance et de gestion du CIR et conformes aux bonnes pratiques et critères d'évaluation en matière de développement. Il devra utiliser un ensemble d'outils et de méthodes comprenant mais pas exclusivement les suivants:

- examen de tous les rapports du SE, du GFAS et des partenaires du CIR;
- analyse des rapports au niveau des pays;
- analyse quantitative des données statistiques aux niveaux sectoriel, national et international;
- analyse des données sur l'utilisation des fonds et les activités;
- analyse des questionnaires "papier" et électroniques, y compris les enquêtes (auprès de tous les participants: questionnaires relativement courts, peu de questions) et les entretiens personnels (suivi approfondi des enquêtes générales);
- analyse des indicateurs de renforcement des capacités;
- analyse de l'intégration du commerce dans les stratégies de développement; et
- dialogue continu avec les partenaires de développement.

L'évaluation devra s'efforcer de trouver des méthodes innovantes et de nouvelles approches. Il faudra dans la mesure du possible, compléter l'analyse quantitative par des méthodes qualitatives afin d'assurer le bien-fondé et la fiabilité des constatations.

La sélection de dix pays qui feront l'objet d'études sur le terrain et dont tous les projets seront évalués constitue un élément essentiel de la méthodologie. Le consultant inclura dans sa proposition des critères de sélection de ces dix pays; la question sera traitée pendant la phase de lancement.

Questions couvertes par l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours portera sur les points suivants:

1. Résultats en termes de produits obtenus par rapport aux objectifs visés: Le programme a-t-il atteint le nombre escompté de bénéficiaires (particuliers, entreprises, branches de production) dans le laps de temps prévu? Les activités du programme sont-elles conformes au calendrier défini dans les plans de travail annuels? Les débours et les dépenses au titre du projet sont-ils conformes aux prévisions budgétaires?
2. Respect des indicateurs de performance et des objectifs prévus: Quelles ont été les performances des partenaires du CIR par rapport aux projections concernant leurs indicateurs de performance? Quels sont les facteurs internes et externes qui ont influé sur la fourniture des services visant à atteindre ces objectifs? Le cas échéant, des recommandations pour l'amélioration de l'exécution du programme devront être formulées.

3. Évaluation préliminaire des réalisations/effets potentiels: Le programme a-t-il généré des activités et des produits indiquant que l'assistance a donné des résultats en matière d'intégration du commerce et de coordination de l'Aide pour le commerce? Les réalisations identifiées dans le cadre logique se sont-elles concrétisées? Les partenaires de développement ont-ils répondu aux initiatives du CIR? Quelle est la probabilité que les résultats escomptés seront atteints?
4. Évaluation de la gouvernance et de la gestion du partenariat du CIR sur la base des sept principes généralement acceptés en matière de bonne gouvernance: légitimité, obligation de rendre des comptes, responsabilité, équité, transparence, efficacité et probité.

L'évaluation à mi-parcours portera sur le Cadre d'évaluation des performances et des recommandations seront faites sur les modifications qui pourraient être apportées aux cadres logiques aux niveaux des projets, des pays ou du programme et sur les améliorations possibles des processus de suivi.

Enfin, l'évaluation à mi-parcours débouchera sur des recommandations pour l'amélioration de l'exécution du programme aux niveaux des projets, des pays et du programme, augmentera la probabilité d'obtention de résultats et tirera des enseignements susceptibles d'être échangés entre partenaires du CIR.

Résultats escomptés et étapes

Les résultats escomptés du processus d'évaluation correspondent aux principales tâches décrites plus haut. Ils suivront le schéma suivant:

1. Le résultat 1 est le rapport de lancement et le plan de travail détaillé qui doivent être présentés dans le mois qui suit l'octroi du contrat;
2. Le résultat 2 est le rapport d'analyse requis dans les trois mois qui suivent l'octroi du contrat;
3. Le résultat 3 est le résumé des études effectuées sur le terrain concernant les interventions au titre du CIR dans les pays bénéficiaires sélectionnés, lequel doit être présenté dans les six mois qui suivent l'octroi du contrat;
4. Le résultat 4 est le projet de rapport de synthèse final qui doit être présenté au plus tard neuf mois après l'octroi du contrat; et
5. Le résultat 5 est le rapport final requis dans les onze mois qui suivent l'octroi du contrat.

10. Notes d'orientation concernant le mandat pour l'évaluation finale

Un consultant sera engagé pour effectuer l'évaluation finale du programme du CIR à l'issue d'un appel d'offres international, supervisé par le Groupe de travail du suivi et de l'évaluation relevant du Conseil.

Finalité et objectifs:

Les principaux objectifs de l'évaluation sont les suivants:

1. déterminer si les objectifs, les réalisations et l'impact énoncés dans le cadre logique se sont concrétisés ou sont susceptibles de se concrétiser;
2. mettre en évidence les enseignements tirés et formuler des recommandations pour les opérations futures; et
3. évaluer le rôle du CIR et les performances des organismes de mise en œuvre.

L'évaluation portera sur la mise en œuvre du CIR par tous les partenaires de développement aux niveaux des projets, des pays et du programme. Aux niveaux des projets et des pays, l'évaluation couvrira un échantillon de projets et de pays et tous les rapports disponibles émanant des partenaires du CIR ainsi que les rapports de suivi et d'évaluation. Dans les pays retenus, l'évaluation consistera à analyser en détail les résultats obtenus (attendus et inattendus) directement ou indirectement du fait des activités du CIR.

Règles, normes et critères d'évaluation

L'évaluation sera régie par les normes de qualité en matière d'évaluation du CAD, ainsi que par les règles et normes du Groupe d'évaluation des Nations Unies. L'évaluation sera indépendante et respectera les normes éthiques en matière de conflit d'intérêts, de confidentialité et de transparence. Elle se fondera sur les critères du CAD/OCDE: pertinence, efficacité, efficience, réalisations et impacts probables, et durabilité. En outre, l'évaluation s'appuiera pour évaluer la gouvernance sur les normes en la matière.

Gouvernance et organisation de l'évaluation

L'évaluation finale sera entreprise au plus tard 48 mois après le début des activités du CIR et s'achèvera lorsque l'exécution prendra fin (60 mois après le début des activités de projet).

Elle sera effectuée sous la supervision générale du Groupe de travail du suivi et de l'évaluation relevant du Conseil, composé d'un nombre limité de pays donateurs (à déterminer). Le Groupe de travail nommera son président. Concrètement, il communiquera au fournisseur de services des observations écrites sur tous les résultats escomptés afin de faciliter et d'améliorer la conformité de l'évaluation avec le mandat et la méthodologie convenus. Ces observations porteront sur tout écart par rapport aux prescriptions du mandat, ainsi que sur les questions de méthodologie et toutes questions factuelles ou inexactitudes concernant les activités du CIR. Le Groupe de travail veillera à ce que l'évaluation soit effectuée de manière transparente et à ce que le SE, le GFAS et tous les partenaires du CIR aient la possibilité de formuler des observations sur les rapports relatifs aux questions factuelles. Le Groupe de travail ne pourra cependant pas modifier les constatations et recommandations résultant de l'évaluation.

Méthodologie

Le consultant devra inclure dans sa proposition une méthodologie détaillée couvrant les points mentionnés ci-après. Il devra utiliser divers instruments et techniques d'évaluation adaptés au mandat du CIR, à la logique de l'intervention et à la structure de gouvernance et de gestion du CIR et conformes aux bonnes pratiques et critères d'évaluation en matière de développement. Il devra utiliser un ensemble d'outils et méthodes comprenant mais pas exclusivement les suivants:

- examen de tous les rapports du SE, du GFAS et des partenaires du CIR;
- analyse des rapports au niveau des pays;
- analyse quantitative des données statistiques aux niveaux sectoriel, national et international;
- analyse des données sur l'utilisation des fonds et les activités;
- analyse des questionnaires "papier" et électroniques, y compris les enquêtes (auprès de tous les participants: questionnaires relativement courts, peu de questions) et les entretiens personnels (suivi approfondi des enquêtes générales);
- analyse des indicateurs de renforcement des capacités;
- analyse de l'intégration du commerce dans les stratégies de développement; et
- dialogue continu avec les partenaires de développement.

L'évaluation devra s'efforcer de trouver des méthodes innovantes et de nouvelles approches. Il faudra, dans la mesure du possible, compléter l'analyse quantitative par des méthodes qualitatives afin d'assurer le bien-fondé et la fiabilité des constatations.

La sélection de dix pays qui feront l'objet d'études sur le terrain et dont tous les projets seront évalués constitue un élément essentiel de la méthodologie. Le consultant inclura dans sa proposition des critères de sélection de ces dix pays; la question sera traitée pendant la phase de lancement.

Questions couvertes par l'évaluation

Le rapport prendra en compte les questions suivantes:

1. Résultats en termes de produits obtenus: Le programme a-t-il atteint le nombre escompté de bénéficiaires (particuliers, entreprises, branches de production)? Les bénéficiaires sont-ils satisfaits de la qualité et de la prestation des services? Dans la négative, en quoi les services n'ont-ils pas été conformes aux attentes des bénéficiaires et pourquoi? Quelles sont les améliorations et modifications concrètes intervenues en tant que résultat direct du programme?
2. Respect des indicateurs de performance et des objectifs prévus: Quelles ont été les performances du SE/GFAS et des ANMO par rapport aux projections concernant leurs indicateurs de performance et à leurs responsabilités convenues pour ce qui est de la mise en œuvre du programme dans les cadres logiques aux niveaux des projets, des pays et du programme? Quels sont les facteurs internes et externes qui ont influé sur la (fourniture des services) visant à atteindre ces objectifs?

3. Le programme est-il adapté aux besoins des pays? La conception des projets et du programme du CIR est-elle appropriée et adaptée aux besoins en matière de développement aux niveaux des projets, des pays et du programme? La gestion et la gouvernance du CIR ont-elles été adéquates et efficaces?
4. Évaluation des réalisations/impacts: Les réalisations et les impacts potentiels doivent être évalués conformément au Cadre d'évaluation des performances et aux cadres logiques aux niveaux des projets, des pays et du programme. Les résultats essentiels ont-ils été atteints? L'intégration du commerce a-t-elle été réalisée? En quoi le programme a-t-il contribué à soutenir les processus de négociations commerciales ou la mise en œuvre des accords? La coordination de l'Aide pour le commerce a-t-elle été améliorée? La capacité à développer les échanges ou à éliminer les contraintes du côté de l'offre a-t-elle été renforcée? Comment aurait-on pu améliorer l'impact du programme? Aux niveaux des pays et du programme, le CIR a-t-il contribué à l'objectif global de soutien du développement durable et de réduction de la pauvreté et au traitement des questions transversales, telles que l'égalité des sexes et la durabilité de l'environnement?
5. Problèmes rencontrés: Difficultés rencontrées par le CIR et les partenaires du CIR et mesures (d'ordre administratif, opérationnel, financier, politique ou macro-économique, etc.) prises pour les surmonter. Les consultants devront donner un bref aperçu des aspects du cadre de politique générale, de l'environnement économique et de la situation des entreprises qui ont eu un effet sur le CIR au cours de la mise en œuvre du programme.
6. Enseignements tirés: Le consultant/l'équipe devra fournir des renseignements sur la manière dont le contexte économique/politique/financier a influé sur l'exécution du programme et l'obtention de résultats. Quels sont les enseignements tirés en ce qui concerne les qualifications et compétences des organismes d'exécution, la participation requise des parties prenantes et les autres éléments qui devraient être en place pour guider la conception des initiatives futures?

Résultats escomptés et étapes

Les résultats escomptés du processus d'évaluation correspondent aux principales tâches décrites plus haut. Ils suivront le schéma suivant:

1. Le résultat 1 est le rapport de lancement et le plan de travail détaillé qui doivent être présentés dans le mois qui suit l'octroi du contrat;
 2. Le résultat 2 est le rapport d'analyse requis dans les trois mois qui suivent l'octroi du contrat;
 3. Le résultat 3 est le résumé des études effectuées sur le terrain concernant les interventions au titre du CIR dans les pays bénéficiaires sélectionnés, lequel doit être présenté dans les six mois qui suivent l'octroi du contrat;
 4. Le résultat 4 est le projet de rapport de synthèse final qui doit être présenté au plus tard neuf mois après l'octroi du contrat; et
 5. Le résultat 5 est le rapport final requis dans les onze mois qui suivent l'octroi du contrat.
-